



Mercredi 21 septembre 2011. Wednesday, September 21, 2011
Parlement européen - Bruxelles - Salle JAN 602. European Parliament - Brussels - Room JAN 602

Les Femmes prennent la parole !

Les grandes idées à retenir de la Conférence « Femmes d'Europe&Initiative citoyenne »

Le mercredi 21 septembre 2011, la Fondation Robert Schuman, en partenariat avec la DG « Education et Culture » de la Commission européenne, l'Institut Karamanlis pour la Démocratie, la Fondation polonaise Robert Schuman, et avec le soutien du Lien Public, a organisé, au sein du Parlement Européen, une conférence « Femmes d'Europe&Initiative citoyenne ».

> L'initiative citoyenne européenne : enjeux et limites

Instaurée par le traité de Lisbonne, l'initiative citoyenne européenne est une nouvelle forme de participation à l'élaboration des politiques de l'Union européenne. A partir du 1^{er} avril 2012, les citoyens européens pourront, pour la première fois, inviter la Commission à soumettre des propositions législatives au Conseil et au Parlement à condition que l'initiative reçoive le soutien d'un minimum d'un million de signataires provenant d'au moins un quart des États membres de l'Union.

Pour Jean-Luc Sauron, président de l'Association des juristes européens, ce nouvel outil instaure une forme entièrement nouvelle de démocratie participative dans l'Union. C'est un pouvoir d'initiative, il s'agit de « s'unir pour agir ensemble ». Selon lui, une bonne utilisation de l'initiative citoyenne doit passer par un accord interinstitutionnel et un accord entre les Etats. « On ne joue pas avec le feu démocratique ».

Il ne faut cependant pas oublier l'aspect de la responsabilité juridique, connaître et étudier les conditions au préalable pour lancer une initiative citoyenne. A cet égard, la députée européenne Anna-Maria Corazza-Bildt a rappelé la publication prochaine d'un guide d'utilisation de l'initiative par la Commission européenne. Les Etats doivent également informer les citoyens de ce nouvel outil et développer des campagnes télévisées.

L'initiative citoyenne est confrontée à certaines limites : il ne faudra pas abuser de son utilisation, les domaines de compétence correspondent à ceux de la Commission. Il faut également s'assurer que les données personnelles des signataires restent confidentielles. Enfin, l'initiative citoyenne est l'outil des citoyens, il ne doit pas être « kidnappé » par les politiciens, précise Anna-Maria Corazza-Bilt.

> Les attentes des Européennes

La Fondation Robert Schuman a réalisé une enquête en ligne auprès de 3500 personnes, dont une grande majorité de femmes, afin de savoir quelles étaient leurs attentes notamment vis-à-vis de l'Europe. Pascale Joannin, directeur général de la Fondation, a exposé au cours de son panel les résultats de cette enquête :

- plus de la moitié (61%) des personnes ayant répondu à l'enquête en ligne avait déjà entendu parler de l'initiative citoyenne européenne ;
- les questions de la représentativité des femmes au sein des instances politiques et économique, de la parité hommes-femmes, et de l'égalité salariale demeurent les priorités auxquelles l'Union européenne doit se consacrer.

Les intervenants ont souligné l'importance du droit à la parole, de la nécessité d'une redistribution des tâches dans la sphère familiale et aussi d'un meilleur accès aux responsabilités politiques pour les femmes. Il faut mettre fin au plafond de verre.

> En quoi l'initiative citoyenne peut-elle être un nouvel outil pour la promotion des femmes en Europe ?

L'initiative citoyenne est un moyen pour permettre aux femmes de s'exprimer et de donner leur avis sur de nombreux sujets. Pour cela, les femmes devront unir leurs compétences (juridiques, rédactionnelles) et être force de proposition pour lancer une initiative citoyenne.

A l'issue de cette journée, les femmes veulent lancer une initiative citoyenne. C'est pourquoi la Fondation Robert Schuman consacre un espace sur son site <http://www.femmes-europe.eu/index.php?ln=fr> dans lequel les femmes peuvent préciser leurs idées. Elles vont préparer un projet pour lancer une initiative citoyenne dès le 1er avril 2012.